

Réf : DCM/2023-82/7.1/21-12

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	26

Date de la convocation : 15/12/2023

Notifiée aux élus le : 15/12/2023

Date de l'affichage : 15/12/2023

OBJET :

DF – BUDGET COMMUNE

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

SÉANCE DU JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT ET UN DÉCEMBRE à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Michèle PALLARÈS, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Andrée DAMOUR à Michèle PALLARÈS
Maguelone CHAREYRE à Yves GRAS
Nathalie LALLOUETTE à Stéphanie PIERRON
Cédric BONATO à Joachim RAMS

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michèle PALLARÈS

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Conformément à la nomenclature comptable M57, il convient d'ajuster les crédits relatifs aux amortissements des immobilisations en fonction des acquisitions réalisées au cours de l'année 2023.

D'autre part, le chapitre 012 prévoit une augmentation de crédits à hauteur de 135 000 € afin d'acter le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

A la demande du SGC de Vauvert des crédits ont également été ouverts en dépenses et en recettes d'investissements pour régulariser comptablement des frais d'études antérieurs à 2021.

Enfin, cette décision modificative prend en compte divers ajustements en section de fonctionnement et d'investissement.

DECISION MODIFICATIVE 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64114-020 : Personnel titulaire - Indemnité inflation	0,00 €	135 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	135 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	331 551,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	331 551,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 070,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	14 070,00 €
R-7066-4221 : Redevances et droits des services à caractère social	0,00 €	0,00 €	0,00 €	187 241,00 €
R-7067-288 : Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	85 179,00 €
R-7067-30 : Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 150,00 €
R-7067-331 : Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	94 857,00 €
R-70841-849 : Mise à dispo personnel facturée aux BA, régies, CCAS et CDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 910,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	389 337,00 €
R-73111-020 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
R-74718-510 : Participations Etat - Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 406,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 406,00 €
R-75888-020 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 738,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 738,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	496 551,00 €	0,00 €	496 551,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	331 551,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	331 551,00 €
D-13911-01 : Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0,00 €	14 070,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28188-01 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	14 070,00 €	0,00 €	30 000,00 €
D-2031-01 : Frais d'études	0,00 €	544 482,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2032-01 : Frais de recherche et de développement	0,00 €	101 262,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2111-01 : Terrains nus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	645 744,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	645 744,00 €	0,00 €	645 744,00 €
R-1318-4221 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 240,00 €
R-1321-61-025 : CIMETIERE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 840,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-1321-90-510 : MAISON FRANCE SERVICES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	135 200,00 €
R-1321-92-71 : ETANG DE LA MARETTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 239,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	220 519,00 €
D-2031-30 : Frais d'études	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2116-61-025 : CIMETIERE	0,00 €	318 094,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-90-510 : MAISON FRANCE SERVICES	0,00 €	178 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-91-024 : SALLE OUSTAOU	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-93-510 : CAISSE EPARGNE	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	19 000,00 €	515 094,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2316-49-312 : EGLISE	0,00 €	340 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2316-61-025 : CIMETIERE	318 094,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	318 094,00 €	340 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	337 094,00 €	1 564 908,00 €	0,00 €	1 227 814,00 €
Total Général	1 724 365,00 €		1 724 365,00 €	

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 22 décembre 2023

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Résultats du vote :

Délibération 2023- 82	DF – BUDGET COMMUNE DÉCISION MODIFICATIVE N°1	Pour :	25	GRUPE MAJORITAIRE + J. RAMS, C. BONATO
		Contre :	1	S. PIGNAN
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication